

**Association Française des
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés
CGPC**

Membre du Financial Planning Standards Board (FPSB)
Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901 (et textes subséquents)

EXAMEN DE CERTIFICATION

2010

24 & 25 mars 2010

Unité de valeur 2

**Marchés financiers, gestion des valeurs mobilières et des
produits financiers**

Durée : 2 heures - Coefficient : 1

Documents à disposition : Néant

1^{ère} partie : 30 QCM

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS
Tél. + 33 1 40 06 08 08 - Fax. + 33 1 40 06 96 23
e-mail : info@cgpc.fr
www.cgpc.fr

1/ Qu'est-ce qu'un certificat d'investissement ou CI ?

- A. Un CI est une valeur mobilière résultant du démembrement d'une action et représentant l'ensemble des droits pécuniaires de celle-ci.
- B. Un CI est une preuve d'achat qui sert de justificatif en cas de revente.
- C. Un CI est une action qui donne à son propriétaire un droit de vote double et un dividende majoré.
- D. Un CI est remis lorsqu'une action est détenue sous forme nominative.

2/ Concernant les ordres de bourse, quelle est la bonne définition ?

- A. Un ordre d'achat à seuil de déclenchement est exécuté dès lors que le cours atteint ou franchit à la hausse le seuil fixé.
- B. Un ordre de vente à cours limité n'est plus exécutable dès lors que le cours franchit à la hausse la limite fixée.
- C. Un ordre à la meilleure limite est un ordre exécuté au cours le plus élevé de la séance en cas de vente, au cours le plus bas de la séance en cas d'achat.
- D. L'ordre au marché n'est valable que si un niveau d'exécution est précisé.

3/ En matière de crédit :

- A. La loi prévoit un taux d'endettement maximal de l'emprunteur ne pouvant dépasser 50 % de son patrimoine.
- B. La loi prévoit un taux d'endettement maximal de l'emprunteur ne pouvant dépasser 33 % de l'ensemble des revenus du foyer fiscal.
- C. La loi ne fixe aucun plafond. Celui-ci dépend du niveau de revenus et de la surface patrimoniale de l'emprunteur, ainsi que des us et pratiques bancaires.

4/ Le cours d'une obligation est égal à :

- A. La somme des coupons versés depuis l'origine à la date présente.
- B. La somme des flux futurs actualisés.
- C. La somme arithmétique des intérêts restant dûs et du flux final de remboursement.
- D. La somme de la valeur nominale de l'obligation et du prochain coupon devant être détaché.

5/ La souscription de parts de FCPI :

- A. Ouvre droit à une réduction d'IR égale à 25 % de la dépense, dans la limite de celle-ci à 12 000 € pour un célibataire et 24 000 € pour un couple.
- B. N'ouvre droit à aucune réduction d'IR mais la valeur des parts est exonérée d'ISF.
- C. Est assortie d'une exonération d'IR pendant 5 ans au titre de la souscription des parts.
- D. Ouvre droit à un crédit d'impôt de 115 € pour une personne seule et 230 € pour un couple.

6/ Il a été versé, depuis son ouverture en 2000, 102 000 € sur un PEA. Aucun retrait n'a été effectué. La valorisation actuelle est de 132 000 €. Son détenteur souhaite effectuer un versement de 40 000 €. Que lui répondez-vous ?

- A. Un nouveau versement n'est possible que dans la limite de 30 000 €.
- B. C'est impossible car le montant du PEA atteint déjà 132 000 €.
- C. C'est impossible compte tenu du fait que le plan a été ouvert il y a plus de 7 ans.
- D. Cela dépend de la convention signée avec la banque qui fixe les conditions de versements et de placements du PEA.

7/ Dans le cadre d'un démembrement de propriété d'une action, le droit de vote est dévolu :

- A. Au nu-propiétaire en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et à l'usufruitier en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).
- B. A l'usufruitier en AGO et en au nu-propiétaire AGE.
- C. Au nu-propiétaire en AGO comme en AGE.
- D. A l'usufruitier en AGE comme en AGO.

8/ Le Taux REFI est :

- A. Le taux de report sur le SRD.
- B. Le taux des opérations principales de refinancement de la BCE.
- C. Le taux des reports sur le marché obligataire.
- D. Equivalent au taux de base bancaire.

9/ Toutes choses étant égales par ailleurs, la sensibilité d'une obligation est :

- A. D'autant plus forte que sa maturité est faible.
- B. D'autant plus forte que son coupon est faible.
- C. D'autant plus faible que son taux nominal est faible.
- D. D'autant plus faible que sa durée est élevée.

10/ Pour une obligation du secteur privé, l'écart de taux (spread) se définit comme :

- A. L'écart de rendement entre cette obligation et celles des actions d'émetteurs de même secteur.
- B. L'écart entre la valeur du coupon de cette obligation et sa valeur nominale.
- C. L'écart entre son taux de rendement actuariel et celui des emprunts d'État de durée équivalente.
- D. L'écart entre son taux de rendement actuariel et son taux nominal.

11/ Vous craignez une baisse des cours. Vous décidez :

- A. D'acheter un put warrant.
- B. De vendre un put warrant.
- C. D'acheter un call warrant.

12/ Un fonds de fonds est :

- A. Un OPCVM investissant plus de 10 % de ses actifs en parts d'autres OPCVM.
- B. Un FCP dont l'objectif est d'atteindre un montant final et de distribuer les revenus par application d'une formule de calcul prédéfinie.
- C. Un OPCVM à compartiments.
- D. Un tracker.

13/ Dans le cadre du SRD, le nouveau mois boursier commence :

- A. Le jour de la liquidation.
- B. Le jour du règlement / livraison.
- C. Le premier jour du mois calendaire.
- D. Le lendemain du jour de la liquidation.

14/ Sur quelle durée maximale les moins-values boursières peuvent-elles être imputées sur des plus-values boursières ?

- A. 1 an.
- B. 3 ans.
- C. 5 ans.
- D. 10 ans.

15/ En cas d'achat d'une obligation le jour de détachement de son coupon le montant de celui-ci est porté au crédit :

- A. De l'acheteur.
- B. Du vendeur.
- C. Du vendeur et de l'acheteur qui en recevront 50 % chacun.
- D. Du vendeur qui doit payer en contrepartie une indemnité compensatoire à l'acquéreur.

16/ Le taux d'épargne financière des ménages correspond :

- A. Au rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut.
- B. Au rapport entre l'encours des actifs financiers et le revenu disponible brut.
- C. A la proportion du revenu disponible brut conservé sous forme liquide.
- D. Au rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

17/ En 2009, le taux d'épargne des ménages en France est :

- A. Inférieur à 10 %.
- B. D'environ 12 %.
- C. D'environ 17 %.
- D. De l'ordre de 20 %.

18/ Fin 2008, l'endettement des ménages en France correspond à :

- A. 33 % de leur revenu disponible brut.
- B. 40 % de leur revenu disponible brut.
- C. 55 % de leur revenu disponible brut.
- D. 75 % de leur revenu disponible brut.

19/ Une obligation à taux fixe est d'autant plus sensible aux variations des taux d'intérêt :

- A. Que sa maturité est longue.
- B. Que son nominal est élevé.
- C. Que sa maturité est courte.
- D. Que son taux facial est élevé.

20/ Qu'est-ce qu'un Tracker ?

- A. Une catégorie d'indices boursiers réservée aux professionnels.
- B. Un fonds qui réplique la performance d'un indice et qui est coté en bourse.
- C. Est une action cotée sur le marché boursier anglais.
- D. Est l'instrument permettant aux autorités boursières et financières de « traquer » les délits d'initiés ou les variations anormales de cours sur une valeur.

21/ La titrisation est une technique financière utilisée par :

- A. Les établissements de crédit en vue de céder des créances à une société, créée à cet effet, qui va émettre en contrepartie des titres négociables.
- B. Les sociétés pour accroître le nombre d'actions de leur capital social.
- C. Les sociétés cotées pour améliorer la liquidité de leurs titres.

22/ Les exportations françaises sont pour l'essentiel réalisées par :

- A. Les sociétés de prestations de services qui réalisent plus de 60% des exportations.
- B. Les grandes multinationales.
- C. Un millier d'entreprises industrielles qui réalisent plus de 50% des exportations.
- D. L'ensemble des PME industrielles et artisanales.

23/ Qu'est-ce qu'une obligation à taux variable ?

- A. Il s'agit d'une obligation dont le montant du coupon varie en fonction de l'évolution d'un taux de marché pris en référence.
- B. Il s'agit d'une obligation dont le montant du coupon ne varie pas et dont seul le cours varie en fonction directe du taux de marché pris en référence.
- C. Il s'agit d'une obligation dont le montant du coupon n'est connu qu'au jour de son détachement.

24/ En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL), les prélèvements sociaux sont calculés sur ?

- A. La base du montant des dividendes nets encaissés.
- B. La base du montant des dividendes, avoir fiscal compris.
- C. Une base forfaitaire, dès lors que le montant des dividendes perçus ne dépasse pas 15 000 €.

25/ Le CAC 40 est un indice :

- A. Pondéré par la capitalisation boursière.
- B. Pondéré par les prix.
- C. Pondéré par le flottant.
- D. Equipondéré.

26/ Les cessions à titre onéreux d'actions et parts sociales bénéficient, sous conditions, d'un abattement sur les plus-values réalisées. Les gains nets sont réduits d'un tiers par année au-delà de :

- A. La 3^{ème} année.
- B. La 5^{ème} année.
- C. La 6^{ème} année.
- D. La 8^{ème} année.

27/ Quelles sont les conditions requises pour pouvoir prétendre à bénéficier d'un droit de vote double par action ?

- A. L'actionnaire doit justifier d'une inscription nominative de ses actions depuis plus de 2 ans sans discontinuité.
- B. L'actionnaire doit détenir au moins 2,5 % du capital.
- C. L'actionnaire doit détenir ses actions dans un compte séquestre.
- D. L'actionnaire doit détenir des actions pour lesquelles il a souscrit un engagement de conservation minimum de 5 ans.

28/ Publié le 1^{er} jour ouvré de chaque mois à 10h, heure de New York, l'ISM Manufacturier :

- A. Constitue un indicateur primordial de l'évolution de l'activité industrielle aux Etats-Unis.
- B. Mesure l'état du moral des chefs d'entreprises manufacturières américaines.
- C. Mesure le taux d'utilisation des capacités de production industrielle aux Etats-Unis.
- D. Mesure le taux de couverture des importations par les exportations de biens manufacturés aux Etats-Unis.

29/ La notation donnée par une agence de rating :

- A. Est un indicateur de la rentabilité de l'entreprise notée.
- B. Est un indicateur de la liquidité de l'entreprise notée.
- C. Est un indicateur de l'activité de l'émetteur noté.
- D. Est un indicateur de la solvabilité de l'émetteur noté.

30/ Au quatrième trimestre 2009, et selon les statistiques de l'Insee, le PIB en volume a :

- A. Baissé de 0,3 %.
- B. Augmenté de 0,1 %.
- C. Augmenté de 0,6 %.
- D. Augmenté de 0,7 %.

**Association Française des
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés
CGPC**

Membre du Financial Planning Standards Board (FPSB)
Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901 (et textes subséquents)

EXAMEN DE CERTIFICATION

2010

24 & 25 mars 2010

Unité de valeur 2

**Marchés financiers, gestion des valeurs mobilières et des
produits financiers**

Durée : 2 heures - Coefficient : 1

Documents à disposition : Néant

2nde partie : 10 Questions ouvertes

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS
Tél. + 33 1 40 06 08 08 - Fax. + 33 1 40 06 96 23
e-mail : info@cgpc.fr
www.cgpc.fr

Question n° 1

Quels sont les moteurs de la croissance du PIB ? Quelle est leur contribution relative au PIB ?

Question n° 2

Qu'est-ce qu'un fonds à formule ? Quelle différence avec un fonds à promesse ?

Question n° 3

Qu'appelle-t-on une gestion « Growth » et une gestion « Value » ?

Question n° 4 :

Quels sont les principaux avantages et inconvénients d'un paiement de dividendes en actions ?

Question n° 5

Quels sont les principaux avantages et les principales limites de la gestion collective par rapport à la gestion d'un portefeuille en direct ?

Question n° 6

Quelles sont les données patrimoniales contenues dans le certificat de prescription ? Quel rapport y a-t-il avec la Loi de Sécurité Financière ?

Question n° 7

Quelles différences y a-t-il entre les SICAV indicielles et les trackers ?

Question n° 8

Quelles sont les missions et les objectifs de la politique monétaire assignées au Système Européen des Banques Centrales ?

Quels sont les moyens d'intervention de la BCE pour mener à bien sa mission ? Quelles conséquences les interventions de la BCE ont-elles pour le patrimoine des particuliers ?

Question n° 9

Quelles sont les grandes catégories d'obligations ? Quels sont les objectifs patrimoniaux qu'elles permettent d'atteindre ?

Question n° 10

Quels sont les déterminants de la valeur des options ?